

**Atelier national d'imprégnation et de partage
sur la convention des nations unies sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux**

(Lomé, hôtel Sarakawa, les 10 et 11 février 2022)

=====

**ETAT DES LIEUX ET DÉFIS
DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU AU TOGO**

TOZO Abla

***Cheffe Division gestion des
Ressources en Eau***

Plan de la présentation

- 1. Introduction**
- 2. Potentialités en eau du Togo**
- 3. Défis liés à la gestion de l'eau**
- 4. Conclusion**

1. Introduction

Pour une meilleure gestion des ressources en eau du pays, le gouvernement s'est engagé depuis 2002 dans le processus de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) avec un plan d'actions national dont l'objectif est de mettre en place progressivement un cadre de gestion de l'eau, adaptée au contexte national, conforme aux orientations juridiques, politiques et stratégiques définies par le Gouvernement togolais et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion rationnelle et durable des ressources en eau et de l'environnement.

Depuis ce temps, plusieurs actions sont menées, mais de nombreux défis restent à relever.

2. Les potentialités en eau du Togo (1)

Les ressources en eau du Togo sont constituées des eaux pluviales, des eaux de surface et des eaux souterraines

Eaux pluviales

La totalité des ressources en eau tu Togo provienne des précipitations. On estime à environ 70 milliards de m³ d'eau par an le volume d'eaux pluviales annuelles dont :

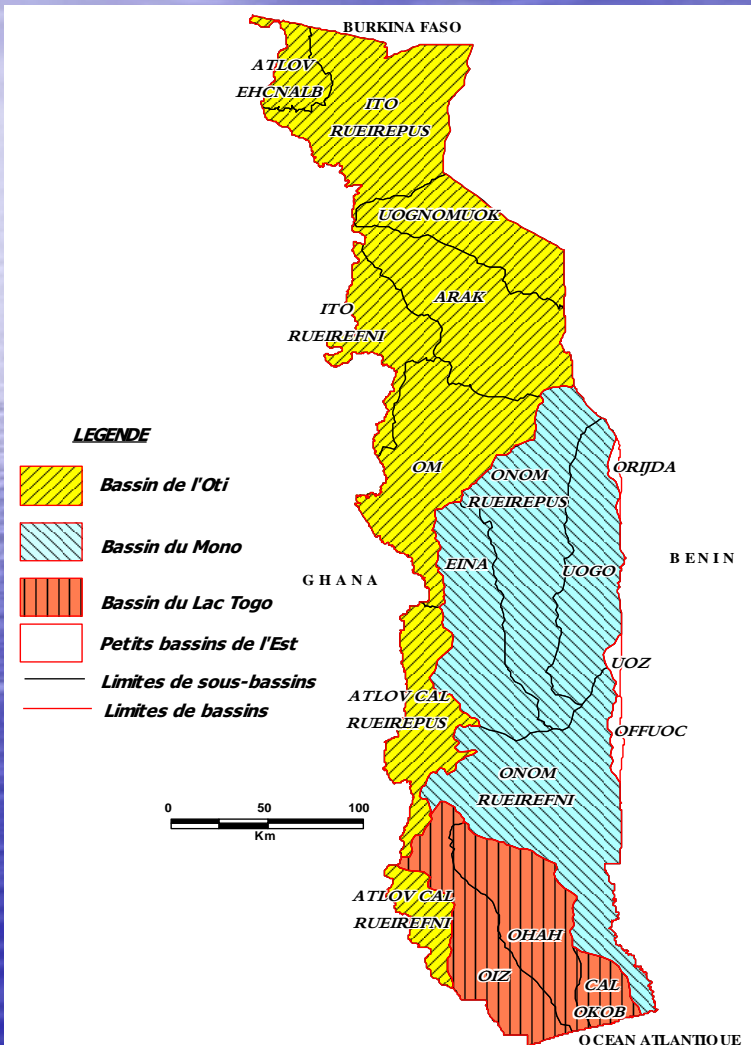
-10,5 milliards de m³ ruissellent dans les cours d'eau qui composent les trois principaux bassins hydrographiques du Togo : Oti, Mono et Lac Togo ;

-8,77 milliards de m³ s'infiltrent pour constituer les nappes d'eau souterraines ;

-51 milliards de m³ s'évaporent.

2. Les potentialités en eau du Togo (2)

Eaux de surface



10,5 milliards de m³/an :

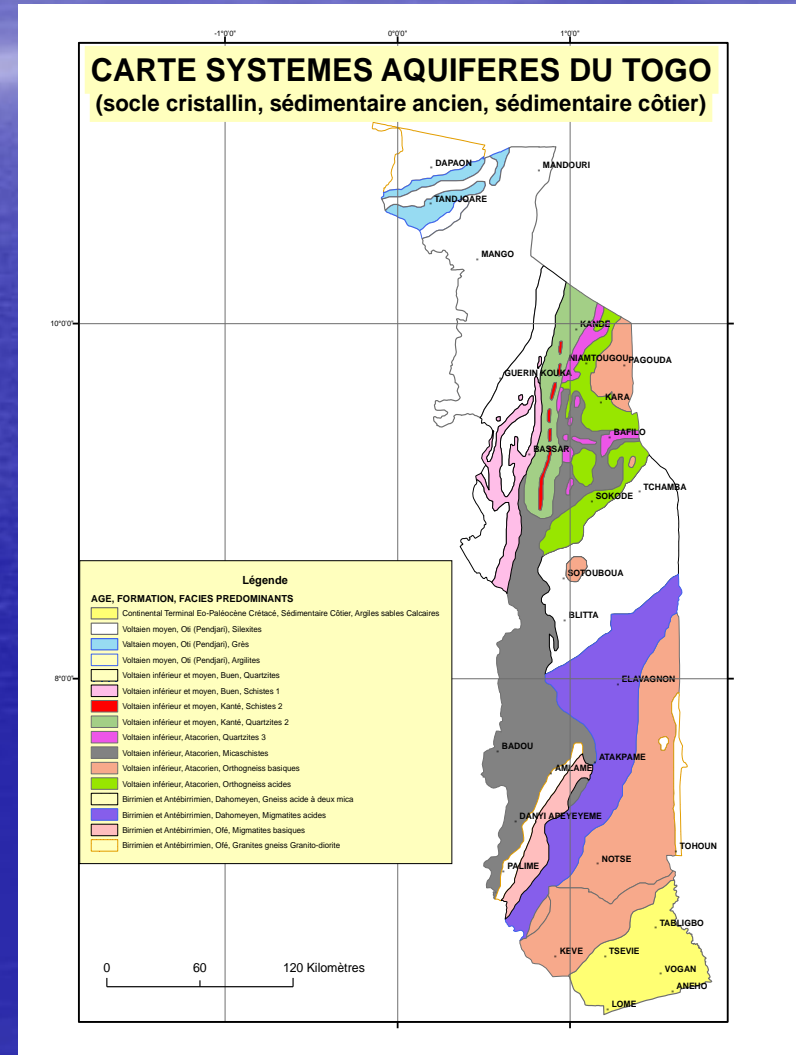
- Oti : 60% ;
- Mono : 34% ;
- lac Togo : 6%

2. Les potentialités en eau du Togo (3)

Eaux souterraines

8,77 milliards de m³/an

- Socle (90% du territoire) :
 - 8,71 milliards de m³/an
 - débits généralement modestes
- Bassin sédimentaire côtier :
 - 0,062 milliards de m³/an



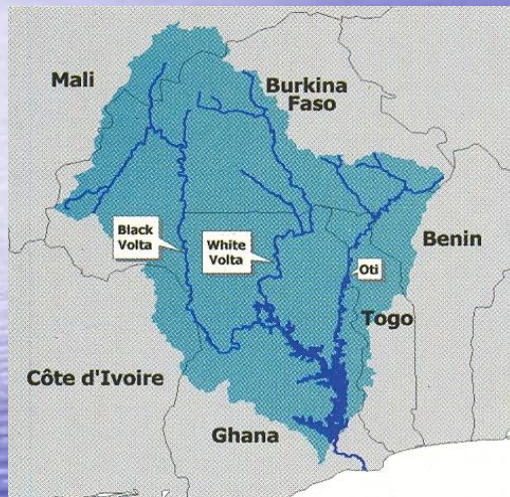
2. Les potentialités en eau du Togo (4)

Récapitulatif

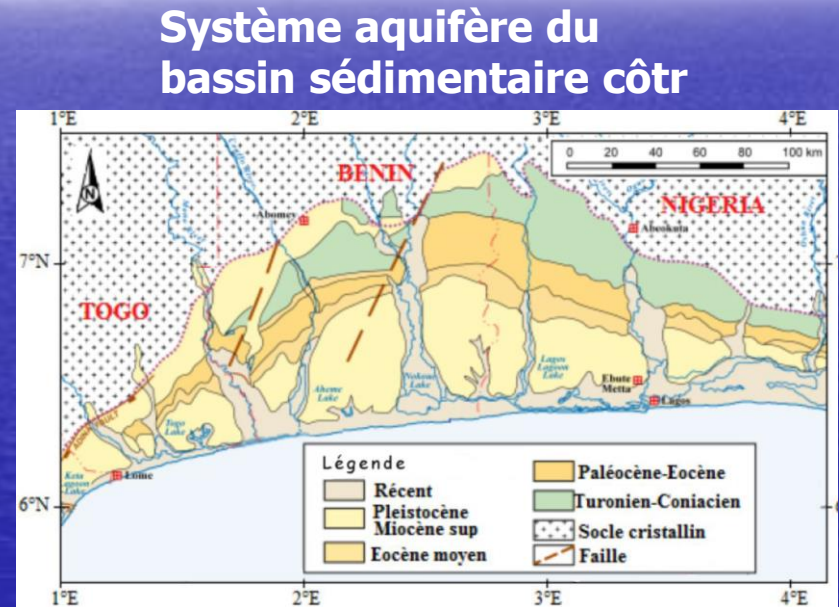
Ressources en eau		Volume (10 ⁶ m ³ /an)
Eaux de surface		10 500
Eaux souterraines	Socle	8 710
	Côtier	62
	Sous-total	8 772
Total		19 300

2. Les potentialités en eau du Togo (5)

Les ressources en eau du Togo appartiennent majoritairement à des cours d'eau et aquifères transfrontières



Bassin de la Volta



Système aquifère du bassin sédimentaire côtier

Bassin du Mono



Système aquifère du bassin des Volta (Burkina Faso, Ghana, Bénin, Togo)

3. Défis liés à la gestion de l'eau (1)

Les défis sont essentiellement liés au cadre de gestion. Ils peuvent être regroupés en quatre grandes catégories à savoir :

- **environnement propice (politique et juridique) ;**
- **cadre institutionnel et organisationnel (structures institutionnelles, renforcement des capacités) ;**
- **instruments de gestion (renforcement des capacités techniques et en ressources humaines) ;**
- **mobilisation des ressources financières.**

3. Défis liés à la gestion de l'eau (2)

Malgré ces réalisations, nombreux défis reste à relever. Ces défis qui sont essentiellement liés au cadre de gestion peuvent être regroupés en quatre grandes catégories à savoir :

- **environnement propice (politique et juridique) ;**
- **cadre institutionnel et organisationnel (structures institutionnelles, renforcement des capacités) ;**
- **instrument de gestion (renforcement des capacités techniques et en ressources humaines) ;**
- **la mobilisation des ressources financières.**

3. Défis liés à la gestion de l'eau (3)

Environnement propice (politique et juridique)

La loi portant code de l'eau adoptée en 2010 est un texte très pertinent pour la GIRE au Togo. Le défi réside dans la mise en œuvre et l'opérationnalisation de cette loi et de ses décrets d'application.

Le fait que la loi portant code de l'eau et ses décrets d'application soient pris ne suffit pas. Il faut que les dispositions prévues par ces textes juridiques soient effectivement mises en œuvre et appliquées et que les contrôles soient exercés et des sanctions sont prises en cas d'infraction. Il faudra, pour cela, que la police de l'eau soit mise sur pied.

3. Défis liés à la gestion de l'eau (4)

Cadre institutionnel et organisationnel

Les diverses contraintes et limites de la gestion de l'eau, dans la pratique, concernent les difficultés d'ordre institutionnel, notamment les relations entre les diverses structures intervenant dans le domaine de l'eau qui sont habituées à une gestion sectorielle et peu participative. À ce défi, s'y ajoute celui non moindre de renforcement des capacités à tous les niveaux.

Il est essentiel que soient créées et mises sur pied les institutions piliers que sont : le Conseil National de l'Eau, les agences de bassins et les Comités de bassin. Les arrêtés portant nomination des structures membres de chaque comité de bassin et du conseil national de l'eau étant pris, il faut passer à leur opérationnalisation. Ces deux institutions sont indispensables pour la prise de décision sur des questions liées à l'eau.

3. Défis liés à la gestion de l'eau (5)

Instruments de gestion

Dans ce domaine précis, beaucoup de défis sont à relever : insuffisance de stations de mesures hydrologiques, hydrogéologiques et hydro-climatiques, insuffisance aussi bien en quantité qu'en qualité des moyens humains et matériels

Il apparaît nécessaire d'initier une série d'actions pour renforcer le suivi existant. Il s'agira de renforcer les réseaux de mesures et de collecte des données hydrométriques et piézométrique (données sur la quantité et la qualité) et de mettre en place des mécanismes de suivi des prélèvements sur les ressources en eau.

Aussi, il faut doter chacun des trois bassins hydrographiques (bassin du Lac Togo, bassin de l'Oti, bassin du Mono) d'un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

3. Défis liés à la gestion de l'eau (6)

Mobilisation des ressources financières nécessaires à la satisfaction des besoins des actions de la GIRE

Aucune action ne peut être réalisée sans les moyens financiers nécessaires. Des actions/mécanismes de mobilisation des ressources financières doivent être développés et mis en œuvre au profit du sous-secteur des ressources en eau qui semble à ce jour négligé.

4. Conclusion

Le Togo dispose de ressources en eau relativement abondante, estimées en moyenne de 19,3 milliards de m³ par an. Ce volume ramené à la population du pays estimée actuellement à environ 8 millions de personnes donne un ratio d'environ 2400 m³/personne/an, ce qui met le Togo au dessus du seuil de stress hydrique qui correspond à une disponibilité d'eau par tête d'habitant inférieure à 1700 m³ par an.

Cependant, plusieurs défis restent à relever pour assurer une gestion durable de ces ressources en eau.

The background of the slide features a serene landscape with a clear blue sky filled with wispy white clouds. Below the horizon, a vast blue ocean stretches across the frame, with a bright sun on the left side creating a shimmering reflection on the water's surface. The overall color palette is dominated by various shades of blue, from deep cerulean to light sky blue.

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**